



ORDRE DES
PHARMACIENS
DU QUÉBEC



COLLÈGE DES MÉDECINS
DU QUÉBEC



Ordre
des infirmières
et infirmiers
du Québec

100 ans à veiller
sur la santé

COMMUNIQUÉ

Diffusion immédiate

Vaccination contre la COVID-19

Trois ordres professionnels saluent l'adoption d'un arrêté ministériel basé sur la collaboration interprofessionnelle

Montréal, le 4 décembre 2020 – Le Collège des médecins du Québec, l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec et l'Ordre des pharmaciens du Québec saluent l'adoption par le ministère de la Santé et des Services sociaux d'un arrêté ministériel qui permettra à des étudiants et à plusieurs professionnels œuvrant dans le domaine de la santé de vacciner les Québécois contre la COVID-19. Cette opération de vaccination de grande envergure qui est basée sur la collaboration interprofessionnelle permettra d'assurer un renfort essentiel aux professionnels qui sont au front depuis neuf mois et contribuera à minimiser le délestage temporaire de certaines activités dans les établissements de santé.

« Depuis plusieurs mois, nous collaborons avec l'Office des professions du Québec et le ministère de la Santé et des Services sociaux afin qu'une stratégie de vaccination impliquant plusieurs professionnels du milieu de la santé soit déployée au moment opportun. En tant qu'ordres professionnels ayant comme mission première la protection du public, nous nous sommes assurés que tous les professionnels concernés détiendront les compétences requises et qu'ils recevront au besoin une formation appropriée pour administrer le vaccin à la population. Plus que jamais, les professionnels du réseau de la santé doivent se mobiliser pour lutter contre la pandémie de COVID-19. »

Dr Mauril Gaudreault, président du Collège des médecins du Québec
Luc Mathieu, président de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec
Bertrand Bolduc, président de l'Ordre des pharmaciens du Québec

Cet arrêté ministériel permettra à des milliers d'étudiants et de professionnels de venir prêter main-forte au réseau de la santé.

À propos du Collège des médecins du Québec

Le Collège des médecins du Québec est un ordre professionnel qui a pour mission de protéger le public en lui offrant une médecine de qualité.

À propos de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec

L'OIIQ est le plus grand ordre professionnel dans le domaine de la santé au Québec. Il est régi par la *Loi sur les infirmières et les infirmiers* et par le *Code des professions*. L'OIIQ est également guidé par ses valeurs de gouvernance que sont la confiance, la bienveillance, le respect et l'équité. Il compte quelque 78 000 membres et quelque 16 000 étudiants immatriculés. Sa mission est d'assurer la protection du public par et avec les infirmières et infirmiers, tout en veillant à l'amélioration de la santé des Québécois. L'OIIQ a également pour mandat d'assurer la compétence et l'intégrité des infirmières et infirmiers du Québec ainsi que de contribuer à la promotion d'une pratique infirmière de qualité.

À propos de l'Ordre des pharmaciens du Québec

L'Ordre des pharmaciens du Québec a pour mission de veiller à la protection du public en encourageant les pratiques pharmaceutiques de qualité et en faisant la promotion de l'usage approprié des médicaments au sein de la société. Il regroupe près de 10 000 pharmaciens.

Renseignements :

Leslie Labranche, conseillère principale – relations médias, Collège des médecins du Québec

media@cmq.org | Ligne médias : 514 933-4179

Colette Ouellet, directrice, Bureau du président, Ordre des infirmières et infirmiers du Québec

colette.ouellet@oiiq.org | Cellulaire : 514 604-2298

Karina Sieres, Spécialiste, Relations publiques, Ordre des infirmières et infirmiers du Québec

karina.sieres@oiiq.org | Cellulaire : 514 895-1987

Julie Villeneuve, directrice des communications, Ordre des pharmaciens du Québec

jvilleneuve@opq.org | Bureau : 514 284-9588, poste 310 | Cellulaire : 514 808-5556